



**ÉCOLE DE DROIT**

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPÉTENCES  
Année universitaire 2023-2024**

**Master DROIT PENAL ET SCIENCES  
CRIMINELLES**

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 12 septembre 2023

La Vice-Présidente  
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

## INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Farah SAFI** - farah.safi@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit pénal et sciences criminelles		

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
<b>Assiduité aux CM</b>	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
<b>Assiduité aux TD</b>	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
<b>Assiduité aux TP</b>	
<b>Accès à la salle d'examen</b>	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <p>-30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures</p> <p>-1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus</p>
<b>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DPSC	2 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Farah SAFI

## MODALITÉS DE COMPENSATION

### Master 1 - Droit pénal et sciences criminelles

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

### Master 2 - Droit pénal et sciences criminelles

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

## MASTER 1 - Droit pénal et sciences criminelles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	<b>UE 1 : Unité fondamentale 1</b>	<b>15</b>												
		EC 1 : Droit pénal spécial		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial approfondi		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 3 : Droit pénal spécial - TD		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		<b>UE 2 : Unité complémentaire 1</b>	<b>9</b>												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des obligations approfondi		60	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Initiation à la recherche													
		<b>UE 3 : Unité optionnelle 1</b>	<b>6</b>												
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 1 : Philosophie du droit		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Criminologie		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
			<b>30</b>												
2	B	<b>UE 1 : Unité fondamentale 2</b>	<b>18</b>												
		EC 1 : Droit pénal des affaires		80	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Procédure pénale - TD		60	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 3 : Droit pénal européen		40	EvT		1	O					1	O	
		<b>UE 2 : Unité complémentaire 2</b>	<b>6</b>												
		EC 1 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		<b>UE 3 : Unité optionnelle 2</b>	<b>3</b>												
		Matière au choix (1 parmi 3)													
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		30	EvT		1	O					1	O	

	EC 3 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	O					1	O	
	<b>UE 4 : Anglais</b>	<b>3</b>												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		<b>30</b>												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

**REMARQUES :**

\* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

**Durée des oraux**

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

## MASTER 2 - Droit pénal et sciences criminelles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	<b>UE 1 : Unité fondamentale 1</b>	<b>15</b>														
		EC 1 : Droit pénal fondamental 1		80	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Droit pénal constitutionnel		40	EvT		1	A									
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		30	EvT		1	E	1H								
		<b>UE 2 : Unité complémentaire 1</b>	<b>6</b>														
		EC 1 : Délinquance économique et financière		20	EvT		1	E	1H								
		EC 2 : Grandes notions du droit pénal		40	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		<b>UE 3 : Unité optionnelle 1</b>	<b>6</b>														
		Matières au choix (2 parmi 3)															
		EC 1 : Droit pénal de l'environnement		30	EvT		1	A									
		EC 2 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		EC 3 : Droit pénal comparé		30	EvC		1	E et/ou O		1	M						
		<b>UE 4 : Unité recherche 1</b>	<b>3</b>														
EC 1 : Organisation d'un colloque																	
EC 2 : Séminaire d'études et de recherche		30	EvT		1	A											
			<b>30</b>														
4	B	<b>UE 1 : Unité fondamentale 2</b>	<b>9</b>														
		EC 1 : Droit pénal fondamental 2															
		EC 2 : Droit pénal des médias		90	EvT		1	Grand oral*									
		EC 3 : Droit de la peine															
		<b>UE 2 : Unité complémentaire 2</b>	<b>6</b>														
		EC 1 : Procédure pénale approfondie		15	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Procédure pénale approfondie - TD		15	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		EC 3 : Droit pénal médical		30	EvT		1	A									
<b>UE 3 : Unité optionnelle 2</b>	<b>3</b>																
Matière au choix (1 parmi 2)																	
EC 1 : Droit pénal des mineurs		30	EvT		1	E	1H										

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	EC 2 : Droit pénal international		30	EvT		1	O				
	<b>UE 4 : Unité recherche 2</b>	<b>9</b>									
	EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		90	EvT		1	M et/ou S				
	<b>UE 5 : Anglais</b>	<b>3</b>									
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	
		<b>30</b>									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

#### REMARQUES :

\* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE3-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S3-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

#### Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser